

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES



SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 04/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée
M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 035_2024 :

Remplacement de luminaires vétustes Eclairage Public SYDESL

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement d'un lampadaire (affaire n° 468091_EPJET_1) et valide le plan de financement.

Délibération n° 036_2024 :

Borne de recharge pour véhicule électrique - SYDESL

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'installation d'infrastructures de recharge, sur le territoire de la commune et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet et notamment la convention d'occupation du domaine public.

Délibération n° 037_2024 :

Convention SYDESL pour financement travaux poste de Grizy

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document lié à cette affaire.

Délibération n° 038_2024 :

Recrutement d'un agent pour le périscolaire du 1^{er}/01/2025 au 31/12/2025

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter cet agent et à signer le contrat.

Délibération n° 039_2024 :

Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours

Le Conseil Municipal approuve le versement de la somme de 10 065 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux.

Délibération n° 040_2024 :

Convention Globale Territoriale Bassin Nord CUCM

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 041_2024 :

Renouvellement adhésion au service de remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs

Le Conseil autorise le maire à signer le projet de convention cadre de mutualisation de service, et ses annexes.

Délibération n° 042_2024 :

Convention de fourrière avec la SPA à compter du 1^{er}/01/2025

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction.